NOTICE SUR LE BAILLIAGE

ET LA

PRÉVOTÉ DE VITRY-LE-FRANÇOIS

PAR

Henry BOUCHOT

I (1545-1603).

Le Bailliage à la fondation de la ville, par François I^{cr}, en mai 1545. — C'est aux officiers de cette juridiction que la ville doit d'avoir été transférée de Vitry-le-Brulé à Maucourt, où elle est aujourd'hui, et non pas seulement à des considérations de stratégie. — Histoire du Bailliage durant les guerres du xvr° siècle. Ses demandes aux États-généraux d'Orléans et de Blois.

II (1603-1740).

Le Bailliage après la création de l'Échevinage, en 1603, par Henri IV. — Son rôle dans les assemblées générales. — Le lieutenant-général lutte d'abord pour se maintenir au conseil de ville. — 1612. Les appellations du Barrois étaient du ressort de Sens: le Bailliage cherche à s'en faire pourvoir. — Question des lods et ventes. Le procureur du roi y prétend sa part. — Le prévôt de Vitry veut étendre sa juridiction jusqu'aux fauxbourgs de Saint-Dizier. — 1617. Lutte entre le sieur Le Jay, lieutenantgénéral, et le conseil de ville, au sujet des assemblées générales. — 1625. La ville de Châlons tente le transfert du Bailliage de Vitry dans ses murs, sous prétexte que Vitry n'est point un lieu sûr. — 1638. Discussion et conflit entre la ville et le Bailliage à la naissance de Louis XIV. — 1650. Assemblée du 6 no-

vembre 1650; les votes subissaient la pression de quelques personnes influentes. — Diverses affaires entre la Prévôté et le Bailliage. — 1665. M. Mauclerc refuse d'entrer à l'Échevinage. — 1669. Les registres de l'État-civil devaient être paraphés par le lieutenant-général et non par le prévôt. — 1682. Les jugesconsuls de Châlons essaient de s'attribuer la connaissance de certaines causes commerciales entre marchands de Vitry. — 1713. Cérémonies de la paix d'Utrecht. — 1723. Nouvelle question des lods et ventes.—Difficultés diverses à propos d'élection de conseillers de ville. — Réunion, en 1740, de la Prévôté au Bailliage.

III

Quelques extraits de procès célèbres du Bailliage. — 1657. Le grammairien Pierre Richelet: ses « friponneries » au collége de Vitry-le-François, dont il était régent alors. — Les magistrats ès siéges de Vitry. — Le blasphémateur Poignant, etc.

IV

Liste des officiers du Bailliage, jusqu'en 1750. — Pièces justificatives.

V

Catalogue d'anciens actes émanés du Bailliage et de la Prévôté au XIII° et XIV° siècles; ces actes se trouvent au registre GG. 182 des Archives municipales de Vitry-le-François. Liste des Baillis et des Prévôts, d'après ces actes.

Chaque élève publiera les positions de sa thèse isolément et sous sa responsabilité personnelle.

(Reglement du 10 janvier 1860, art. 7.)